



MAIRIE
DE
Cosnac

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
7 Février 2018

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 heures 30

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Guillaume Pélessier	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input type="checkbox"/>	Marc Denysiak	<input type="checkbox"/>
Ginette Lapeye	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jean-Claude Cappe	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marie-Pierre Cessat	<input type="checkbox"/>	Colette Coste	<input type="checkbox"/>
Paul Monteil	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sophie Puydebois	<input type="checkbox"/>	Guillaume Pélessier	<input type="checkbox"/>
Alain Gaillard	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Vanessa Laugeois	<input type="checkbox"/>	Karine Martin	<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>	Corinne Ferland	<input type="checkbox"/>
Pierre Bouché	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Daniel Geneste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Arliguie	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/> excusée
Patrick Duverger	<input type="checkbox"/>	Daniel Geneste	<input type="checkbox"/>

16 présents 6 pouvoirs
22 voix exprimées sur 23

Secrétaire de séance : Corinne Ferland

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 Décembre 2017
Voté à l'unanimité

Décisions du Maire depuis le 15 Décembre 2017

- Contrat de dépannage pour l'entretien de l'éclairage public de la commune : SDEL
- Contrat d'assurance ANATEEP 2018 : transport d'enfants
- Convention de maintenance du bac à graisses : société Beynat Roche pour un montant annuel de 700 € HT

FINANCES

1- Clôture régie « quêtes des mariages »

Mme Ferland expose que la commune de COSNAC ne perçoit plus de dons lors des célébrations de mariages, c'est pourquoi il est proposé de clôturer la régie de recettes pour l'encaissement des dons lors des quêtes à mariage (le coût de la régie étant plus élevé que le montant des gains).

Voté à l'unanimité

2- Facturation des documents perdus ou détériorés par les emprunteurs de la bibliothèque de Cosnac

Mme Ferland explique qu'il est nécessaire d'avoir une délibération pour pouvoir refacturer les documents perdus ou détériorés par les emprunteurs de la bibliothèque, que les documents soient propriété de la commune ou de la BDP. Jusqu'à ce jour, la BDP refacture systématiquement les ouvrages perdus ou détériorés à la commune.

Voté à l'unanimité

3- Voirie 2018 – demande de subvention DETR

Mme Ferland expose qu'il est possible de déposer un dossier de demande de subvention DETR pour travaux de voirie qui concernerait la route des Etangs (de Salagnac officiellement), le chemin des Baradelles et Riaume.

La voirie sera déposée en priorité 1.

Sont éligibles à la DETR ces 3 voies pour un montant de travaux de 83840 € soit une possibilité de subvention de 26828,80 €.

Voté à l'unanimité

4- Voirie 2018 - sollicitation du Fonds de Soutien Territorial (FST) de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

Il est possible de déposer un seul dossier par an au titre du FST de l'Agglo. Les domaines dans lesquels les subventions peuvent être sollicitées sont très limités. Il est proposé de présenter cette année un dossier sur la voirie mais ce ne peut être que sur un seul tronçon (cf la délibération précédente). Le coût de l'opération doit être supérieur à 3 000€.

La participation de l'Agglo est calculée selon un double plafond. Pour Cosnac, le plafond est fixé à 30 000€ pour un coût d'opération plafonné à 150 000€ (20% de taux de subvention).

Serait alors éligible au FST le tronçon de Salagnac pour un montant de subvention de 20060,80 €.

Voté à l'unanimité

5- Travaux de rénovation de la mairie – demande de subvention DETR

Mme Ferland explique la possibilité de demander une subvention DETR pour le changement des fenêtres et volets de la mairie. A ce jour, la très mauvaise isolation au niveau de ces ouvertures engendre des surcoûts de dépense énergétique.

Ce dossier sera déposé en priorité 2 et peut être cumulable avec une autre demande de subvention auprès du Département.

Le montant total des travaux est estimé à 44684 € avec une subvention DETR de 16533,08 €.

M. Geneste émet des doutes sur la possibilité de solliciter une subvention DETR pour ce type de travaux, mais les vérifications ont été faites, la possibilité (à défaut d'accord pour le moment) est validée.

Voté à l'unanimité

6- Travaux de rénovation de la mairie – demande de subvention au Conseil Départemental

Même délibération que la précédente mais pour solliciter, cette fois ci, une subvention du Département d'un montant de 13405,20 €.

Voté à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7- Renouvellement convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Corrèze

La commune avait délibéré en 2010 pour renouveler la convention avec la BDP. A cette époque, le choix avait été fait de passer du niveau 2 au niveau 3. Cette délibération était calée sur le Plan départemental de développement de la lecture et des bibliothèques pour la période 2010-2014.

Cette délibération permet de nous mettre à jour au vue de la situation actuelle de notre bibliothèque (moins de fréquentation, mise en disponibilité pour formation pour notre agent du patrimoine, reprise d'ouvertures par des bénévoles...). Le nouveau Plan de développement est calé sur la période 2015-2019, nous délibérons donc pour 2018-2019.

La proposition faite est de baisser de niveau et de passer en point lecture.

M. Geneste explique son vote « contre » car il estime que ce n'est pas un renouvellement mais purement un changement et ces dispositions prises entraînent une spirale inquiétante pour la bibliothèque, pour l'avenir.

M. Le Maire précise que pour le maintien, il faudrait envisager un recrutement d'un autre agent du patrimoine et ceci n'est pas envisageable. La solution proposée est une parenthèse trouvée pour faire face au lien social et éviter la désertification de ce lieu. Il est également attendu le contenu du nouveau plan de développement des bibliothèques au-delà de 2019.

2 voix contre : Daniel Geneste et Patrick Duverger par procuration

8- Classe de découverte à Chamonix

La classe de Mme Toullieu (niveau CM2) avait fait une demande de classe découverte sur le site de Chamonix. Cette demande a été acceptée par l'ODCV. Dans le cadre des classes découvertes organisées par l'ODCV, la commune a une participation de 30% sur la part du séjour de chaque enfant à verser.

M. Falzon et Mme Ferland trouvent dommage que l'AGSC (Amicale du groupe scolaire de Cosnac) ne participe pas. Mme Martin leur répond que cela est possible mais indirectement quand l'association verse de l'argent à l'école.

M. Le Maire précise que si c'était le cas, la participation se ferait sur le reste à charge des parents mais pas sur celle du Conseil Départemental ou/et de la commune.

Voté à l'unanimité

9- Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité

Suite au non remplacement d'un poste d'emploi d'avenir au niveau des services techniques, il avait été convenu de prendre une personne uniquement sur les 6 mois de l'année les plus chargés. Cette délibération permettra donc ce recrutement pour faire face à un accroissement d'activité du 16 avril au 12 octobre 2018.

Voté à l'unanimité

10-Avis du conseil municipal – Consultation publique pour la réhabilitation et l'extension de la déchetterie de Malemort

Une consultation du public a été faite pour la réhabilitation et l'extension de la déchetterie de Malemort. La commune étant située dans un périmètre de 1 kilomètre de la déchetterie, le conseil municipal est amené à donner son avis sur le projet.

M. Geneste précise que cette extension devant être faite avec mise aux normes, il faudrait veiller à laisser la possibilité de pouvoir « benner » les remorques car le contraire favorise les déchets sauvages.

Le Conseil Municipal émet donc un avis favorable sous réserve de la mise en place de barrières amovibles laissant la possibilité de « benner » les déchets sans difficultés.

11-Avis du conseil municipal – Enquête publique sur le projet d'extension de la carrière BROSSON

Une enquête publique est en cours pour le projet d'extension de la carrière BROSSON et le renouvellement de la demande d'autorisation d'exploiter pour une durée de 30 ans. Cette carrière étant située sur la commune, le conseil municipal doit émettre un avis sur le projet.

Avis favorable.

Levée de la séance à 21h10

Le Maire,
Conseiller Départemental




Gérard SOLER